

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2025-25 DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DE VALERISCLE

Séance du 23 juin 2025,

A 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc JEKAL.

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

DATE DE LA CONVOCACTION

17 JUIN 2025

DATE D’AFFICHAGE

17 JUIN 2025

OBJET DE LA DELIBERATION

**Vente de parcelles communales
cadastrées section B
n° 1449 et 1450**

Présents : JEKAL Marc - HILLAIRE Richard - VIDAL Chantal - SAVIT Grégory - NARDY Marie-France - HLADYNINK Joël - BAZIZ Nordine - CARDELIN Isabelle - PONCET Éric - HILLAIRE Bernard - DELATTRE Sabrina

Pouvoirs : LIBERATORE Jean-Pascal donne pouvoir à JEKAL Marc

JUSTET Catherine donne pouvoir à HILLAIRE Richard

PUCHE Viviane donne pouvoir à HLADYNINK Joël

Absent : LHOMME Laurent

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté municipal n°28-2024 portant constatation de la vacance d'un immeuble situé au 7 Le Perlot, section B parcelles 1449 et 1450,

Vu la délibération n°2024-41 du 12 novembre 2024 du conseil municipal de Saint-Jean de Valérisclé décidant l'incorporation dans le domaine communal des parcelles B 1449 et 1450,

Vu l'arrêté municipal n°92-2024 portant prise de possession d'un immeuble sans maître, parcelles B 1449 et 1450,

Vu la délibération n° 2025-22, du 31 mars 2025, du Conseil Municipal de Saint-Jean de Valérisclé relative à la proposition de vente des parcelles communales référencées B 1449 et 1450,

Vu la publication de vente des parcelles B 1449 et 1450 effectuée par voie d'affichage sur l'ensemble des supports d'affichage municipaux pendant une durée d'un mois consécutif.

Considérant la proposition d'achat des parcelles B 1449-1450, formulée par écrit par Monsieur FERNANDEZ Nicolas, reçue le 09 mai 2025 au secrétariat de la mairie, pour un montant de 82 300 € hors frais d'acquisition.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur cette offre d'achat de 82 300 €, hors frais d'acquisition, des parcelles B 1449-1450 émanant de Monsieur FERNANDEZ Nicolas.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les frais d'acquisition seront à la charge de l'acheteur.

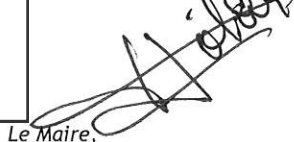
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** d'approuver la proposition d'achat de Monsieur FERNANDEZ Nicolas, des parcelles communales référencées B 1449 et 1450, au prix de vente de 82 300 € hors frais d'acquisition.

Le Conseil Municipal **à l'unanimité, autorise** Monsieur le Maire à établir et signer les actes nécessaires auprès d'un notaire et tous documents nécessaires à l'application de la présente décision du Conseil Municipal.

Fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance

Richard HILLAIRE



Le Maire,

Le Maire de Saint-Jean de Valérisclé

Marc JEKAL





Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le 26/06/2025

ID : 030-213002686-20250623-DELIB202525-DE

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.